

**C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multi media)**

Société anonyme au capital de 495 451,60 euros  
Siège social : 2 ter rue des Chantiers 75005 PARIS  
Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS  
Numéro de gestion : 2000 B 12353

**F o r m u l a i r e   d e   v o t e   à   d i s t a n c e**

**ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE**

**DU 26 JUIN 2019**

**Identification de l'actionnaire**

Nom et prénom usuel :

Domicile :

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives de la société susnommée, détenues en pleine propriété, ainsi que l'atteste l'inscription de ces actions à un compte tenu par ladite société,

Déclare avoir pris connaissance de l'avis à l'actionnaire figurant sur le présent formulaire de vote à distance ainsi que de l'ensemble des documents qui y sont joints.

**Il est rappelé que :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-86, alinéa 2, du Code de commerce, si l'actionnaire qui a exprimé son vote par une formulaire de vote à distance envoyé à la société cède tout ou partie de ses actions après cet envoi avec une date de transfert de propriété intervenant avant le jour de l'assemblée, la société invalide ou modifie en conséquence le vote exprimé.

Le présent formulaire de vote à distance vaut également pour l'assemblée qui serait convoquée sur le même ordre du jour en cas de défaut de quorum de l'assemblée réunie sur première convocation.

L'actionnaire émet les votes suivants :

L'actionnaire doit exprimer son vote en cochant l'une des cases figurant sous chaque résolution.

**1<sup>ère</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**2<sup>ème</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**3<sup>ème</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**4<sup>ème</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**5<sup>ème</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**6<sup>ème</sup> résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**7ème résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**8ème résolution**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Pour :

Contre :

Abstention :

**Important**

L'absence de vote ou une abstention équivaut à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

Soit un total de                      résolutions correspondant à la totalité des résolutions présentées à l'assemblée générale

Fait à

Le

Signature :

**AVIS A L'ACTIONNAIRE**

**(mentions des articles L. 225-107, R. 225-77 et R. 225-81 du Code de commerce)**

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote à distance doivent être reçus par la société avant la date de réunion de l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance reçus par la société doivent comporter :

1° les prénom, nom et domicile de l'actionnaire

- 2° le nombre de titres détenus et l'indication qu'ils sont inscrits dans les comptes de titres nominatifs de la société
- 3° la signature manuscrite de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire (ou une signature électronique si la société a mis en place un procédé de signature électronique et si l'actionnaire a donné son accord à l'utilisation de ce procédé)

Le présent formulaire adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

### **Retour du formulaire avec une absence de vote ou une abstention sur une ou plusieurs résolutions**

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

### **Impossibilité de retourner ensemble une formule de procuration et un formulaire de vote par correspondance à l'exception de l'utilisation d'un document unique de procuration et de vote par correspondance**

Un actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la société à la fois une formule de procuration et un formulaire de vote par correspondance.

Conformément à la loi, en cas de retour à la société d'une formule de procuration et d'un formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration sera prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

### **Documents joints au présent formulaire de vote à distance**

- Ordre du jour
- Texte des résolutions présentées par le conseil d'administration, accompagné d'un exposé des motifs et de l'indication de leur auteur
- Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé
- Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices et, s'il y a lieu, du tableau des délégations prévu par l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce
- Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce

\*